



PERMANENCES CONCILIATEUR DE JUSTICE

Les mardis après-midi
dans les locaux d'Arve & Salève
160 grande rue - Reignier-Esery

Sur RDV uniquement
au 04 50 43 46 14

Service gratuit



Arve & Salève
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



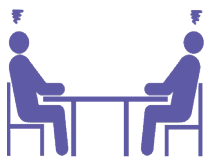
ARBUSIGNY – ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME – LA MURAZ
MONNETIER-MORNEX – NANGY – PERS-JUSSY
REIGNIER-ESERY – SCIENTRIER

Conciliateur de Justice sur Arve & Salève

- Les mardis après-midi
 - Des RDV qui doivent être réservés auprès du secrétariat d'Arve & Salève au 04 50 43 46 14.
- Lors de la prise de RDV : indiquer vos noms/prénoms, vos coordonnées ainsi que la raison de votre demande (sans détail).

Un conciliateur est tenu par son serment à une stricte confidentialité et impartialité et s'oblige à traiter les affaires dont il se saisit dans les meilleurs délais.

Dans quelles situations ?



Litiges entre personnes



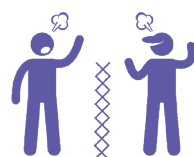
Litiges de la consommation



Litiges entre commerçants



Relations bailleurs/locataires



Problèmes de co-propriété & litiges / troubles du voisinage



Un conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole. Son objectif est de **régler à l'amiable des litiges de la vie quotidienne** ; c'est une alternative à un procès sans aucun frais.

Pour toute affaire dont l'enjeu financier ne dépasse pas 5000€, une tentative de règlement amiable devant le conciliateur constitue un préalable obligatoire à la saisine du Tribunal judiciaire.